

# Feuille de chou N°84

Du 13 avril 2024



## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du samedi 13 avril 2024**

Absents excusés : DUSSART René.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote les Comptes Administratifs pour l'année 2023 (Budget Général) :

Dépenses de Fonctionnement : 252 518,53 €

Recettes de Fonctionnement : 170 125,97 € + 208 797,80 € (Excédent du 31.12.2022) = 378 923,77 €

Excédent de Fonctionnement au 31.12.2023 : 126 405,24 €

Dépenses d'Investissement : 2 452,60 € + 8 123,86 € (déficit d'investissement reporté au 31.12.2022) = 10 576,46 €  
+ 7 000 € (Restes à Réaliser de 2023 sur 2024)

Recettes d'Investissement : 11 586,75 €

Excédent d'Investissement au 31.12.2023: 1 010,29 €

**Au 31.12.2023, excédent total et définitif de 127 415,53 € - 7 000 € (RAR) = 120 415,53 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote les Comptes Administratifs du Service des Eaux pour l'année 2023 :

Dépenses de Fonctionnement : 21 366,43 €

Recettes de Fonctionnement : 37 337,42 € + 154,86 € (excédent de fonctionnement reporté au 31.12.2022) = 37 492,28 €

Excédent de Fonctionnement au 31.12.2023 : 16 125,85 €

Dépenses d'Investissement : 21 315,09 € + 13 360,34 € (déficit de fonctionnement reporté au 31.12.2022) = 34 675,43 €

Recettes d'Investissement : 23 121,48 €

Déficit d'Investissement au 31.12.2023 : 11 553,95 €

**Au 31.12.2023, excédent total et définitif de 4 571,90 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif pour l'année 2024 de la Commune :

Dépenses de Fonctionnement : 265 420 €

Recettes de Fonctionnement : 254 610 € + 120 415,53 € (Excédent reporté du 31.12.2023) = 375 025,53 €

**Excédent de fonctionnement de 109 605,53 €**

Dépenses d'Investissement : 79 250,00 € + 7 000 € (restes à réaliser) = 86 250 €

Recettes d'Investissement : 85 239,71 € + 1 010,29 € = 86 250 €

**En équilibre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif du Service des Eaux pour l'année 2024 :

Dépenses de Fonctionnement : 37 671,90 €

Recettes de Fonctionnement : 33 100 € + 4 571,90 € (excédent reporté du 31.12.2023) = 37 671,90 €

**En équilibre**

Dépenses d'Investissement : 20 640 € + 11 553,95 € (déficit d'investissement reporté au 31.12.2023)

= 32 193,95 €

Recettes d'Investissement : 32 193,95 €

**En équilibre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2024 :

Taxe foncière (bâti) : base d'imposition : 81 900 €, taux voté : 33,02 % montant : 27 043 €

Taxe foncière (non bâti) : base d'imposition : 25 400 €, taux voté : 20,85 %, montant : 5 296 €

Taxe d'habitation : base d'imposition : 24 100 €, taux voté : 12,55 %, montant : 3 025 €

CFE : base d'imposition : 1 700 €, taux voté : 21,15 %, montant : 360 €

Montant total : 35 724 € (calcul sur la TFB, la TFNB, la TH, la CFE)

**Augmentation de l'indice nulle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le rapport sur l'eau potable en 2023 accessible sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- De valider la vente de terrain communal d'une surface de 21 m<sup>2</sup> à Claudine GUILLAUME au tarif de 25 €/m<sup>2</sup> (frais notariaux, de bornage et d'étude de sol à charge de l'acquéreur)

### **Informations :**

Arrivée au 37 grande rue de Clara AMBAUD et Baptiste FONTAINE.

### **DIVERS :**

- La cérémonie commémorative de l'**Armistice** du 8 mai 1945 aura lieu le **mercredi 8 mai 2024**.

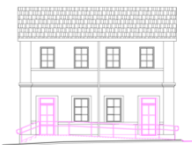
Un rassemblement devant l'église est prévu à **9h00**. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur auquel vous êtes cordialement invités sera servi.



- **AFFOUAGES** : Fin des travaux pour le **25 avril 2024**. Merci de marquer votre nom sur les tas et d'aviser la mairie pour donner estimation et nombre de tas.



- **ELECTIONS EUROPEENNES** : Le bureau de vote sera installé dans l'ancienne salle de classe le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00. Les travaux d'accessibilité de la Mairie vont commencer mi-mai et devraient permettre au moins l'accès à la salle le 9 juin.



### **QUELQUES RAPPELS POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE**



Il est encore rappelé et demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal dans l'ensemble du village.

De plus votre passion pour les animaux ne doit pas perturber la vie de vos voisins par des aboiements incessants et leur présence ne doit pas effrayer les passants.

Devant le manque de respect du mobilier urbain, le Conseil a décidé de ne pas réhabiliter l'ancien parc de jeux.

Il est rappelé que les travaux bruyants ne doivent pas être faits les dimanches après-midi (Débroussaillage, Sciage...).

Toujours dans le domaine du bruit, pensez à diminuer le son de votre musique.

Les beaux jours arrivent : Il est interdit de faire du feu à moins de 100 mètres d'une habitation.

De nombreux débris jonchent le sol près des containers de la rue de la barrière, merci de les ramasser s'ils tombent lorsque vous videz vos emballages.